

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-43(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 30 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 17 novembre 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 16 (15 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (ayant reçu pouvoir de madame GRANET-BRUNELLO), Laurie SARDELLA.

Objet : Rapport sur le développement durable

Le président expose :

L'article L3311-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientations budgétaires. L'article L3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département.

A ce jour, un certain nombre d'actions sont menées ou envisagées au profit de l'environnement ou des personnels :

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Généralisation des matériels d'intervention (feux de forêt notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées notamment pour nos Déchets d'Activités de Soins A Risques Infectieux (DASRI) qui représentent environ 80% de nos interventions ;
- Acquisition de C.C.F.M. haute pression permettant de limiter l'utilisation de l'eau ;
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (éclairages basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux...) ;
- Des directives sur les économies d'énergies qui ont permis une baisse de 15% de la consommation d'électricité.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de la présentation du rapport sur le développement durable.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de la présentation du rapport sur le développement durable, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231130-2023-43-FIN-AI
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023